

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 SUR SALAIRES 2020 - CUFPA



CAMPUS CENTRE



MÉTIERS DU COMMERCE

- ▶ BTS Management Commercial Opérationnel
- ▶ BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client
- ▶ Bachelor Responsable Opérationnel Retail
- ▶ Bachelor Responsable de Développement Commercial (RDC)
 - + Option Banque-Assurance
 - + Option Immobilier
 - + Option Community Management
- ▶ Master Business Management - ISTEC (Bac+5)



MÉTIERS DE L'INDUSTRIE

- ▶ Ingénieur Généraliste (bac+5)



MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE

- ▶ BTS Services Informatiques aux Organisations
 - + Option SLAM (Solutions Logicielles et Applications Métiers)
 - + Option SISR (Solutions d'Infrastructures, Systèmes et Réseaux)
- ▶ Manager en Systèmes d'Information (bac+5)



MÉTIERS DE LA COMPTABILITÉ / RH

- ▶ BTS C.G. (Comptabilité et Gestion)
- ▶ Licence Gestion des Ressources Humaines - CNAM

ETIC



ARTS ET DESIGN

- ▶ BACHELOR DESIGN 1ère & 2e années
- ▶ BACHELOR DG (Design Graphique)
- ▶ BACHELOR MD (Motion Design)
- ▶ BACHELOR DEC (Design Espace de Communication)

Objet : Taxe d'Apprentissage 2021 (CUFPA 13%)

Madame, Monsieur,

Suite à la réforme, en 2020 la taxe d'apprentissage est devenue la Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance (CUFPA).

Cette taxe est désormais scindée en deux :

- ▶ une première part représente 87% de la taxe destinée au financement de l'apprentissage à verser à votre OPCO avec votre contribution formation
- ▶ une seconde part représente les 13 % restants à verser à CCI Campus Centre. Cette taxe est destinée au financement des formations technologiques et professionnelles.

Pour ce faire, vous trouverez, en annexe, un bordereau de versement.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président

Jérôme GERNAIS